Image not found or type unknown

prestations en nature CPAM article L160-12 code sécurité sociale

Par **miyako**, le **09/11/2020** à **14:06**

Bonjour à tous ,

L'article L160-12 du code de la sécurité sociale mentionne que les prestations en nature versées par la CPAM sont incessibles et insaisissables.

En est il de même pour le complément sécurité sociale (rbt ticket modérateur) versé par une complémentaire santé ou une mutuelle dans le cadre d'un contrat santé responsable et solidaire.?

Si vous avez des JP ou des jugements rendus à cet effet ce serait bien ,car je ne trouve rien à ce sujet et une banque conteste que l'article L 160-12 s'applique aux prestations en nature versées par la complémentaire santé ,suite SATD. **Ce qui est étonnant .**

Merci de votre aide

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **09/11/2020** à **14:44**

Bonjour,

avez-vous pensé aux consultations gratuites d'avocat?

Par **Chaber**, le **09/11/2020** à **15:10**

bonjour

les sites ci-dessous répondent à votre question

https://www.mon-pret-personnel.be/guide-pratique/revenus-insaisissables.html

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31185

Par **miyako**, le **10/11/2020** à **08:10**

Bonjour,

Merci Chaber pour les liens , effectivement cela a toujours été mon avis .

Et en plus j'ai trouvé ,très difficilement,un jugement qui confirme tout cela.

T.G.I. PARIS JEX ,cabinet 3, RG N°18/80165 du 22 mars 2018 ,cela concerne une saisie attribution sur des frais médicaux en provenace d'une mutuelle et versés sur un compte bancaire d'une banque (la Société Générale) Le JEX confirme l'application du L 160-12 aux prestations en nature versées en complément de la sécurité sociale. NON SAISISSABLES.,donc applicable aux SATD. je vais demandé au greffe du Tribunal Judiciaire de Paris,la copie complette du jugement ,car impossible de le faire via internet.

En plus, j'ai une attestation de la complémentaire santé,comme quoi le contrat (contrat groupe associatif) est un contrat responsable et solidaire avec mention des prestations concernées.

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/11/2020** à **08:40**

Bonjour,

Le premier lien provient d'un site belge mais reste l'autre...

Par **miyako**, le **10/11/2020** à **18:03**

Bonjour,

Je réponds à CUJAS 26150

si vous avez des textes de référence,à ma question ce serait bien d'en faire profiter tout le monde .

Dans chaque maison du droit ,il existe des consultations gratuites d'avocat ,sur rendez vous . Les barreaux également organisent des consultations gratuites dans certains tribunaux judiciaires. Sauf peut être durant la crise sanitaire actuelle.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Amicalement vôtre

suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés